

# Bordereau de signature

## ARR2017\_0120



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/08/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/08/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-08-03)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // arrete\_mairie

# VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE / SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

REF : TY/SF / SMJ17-43

ARR2017\_ 0120

## ARRETE

**OBJET : ARRETE AUTORISANT L'UTILISATION DU PLATEAU EPS DE LA FERME DU BUISSON ET DES ESPACES VERTS EN PERIPHERIE, A NOISIEL (77186), AFIN D'Y ORGANISER DIVERSES ANIMATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES AUTOUR DE « LA CULTURE DE LA BASKET », LE SAMEDI 19 AOUT 2017, DE 8 HEURES A MINUIT.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

**VU** le Code de la Santé Publique en ses articles L3334-2 et suivants relatifs au régime dérogatoire des débits temporaires de boissons tenus dans le cadre d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique ("buvettes"),

**VU** la délibération N° DEL2017\_0099 du Conseil Municipal de Noisiel du 29 mai 2017 portant attribution de l'aide à projet jeune majeur pour l'organisation d'un projet d'exposition « culture des baskets » sur la ville de Noisiel,

**CONSIDERANT** la demande formulée par trois jeunes noisiéliens : Oumar DIACK, Lokmane GHOULA et Herby JEAN-JACQUES, porteurs d'un projet d'organisation d'un événement sur la ville de Noisiel autour de la culture de la basket, et en lien avec la discipline sportive du basket-ball,

**CONSIDERANT** que l'objet de la manifestation porte sur la mise en place de diverses animations à caractères culturel et sportif,

**CONSIDERANT** la volonté de la commune d'encourager les projets jeunes majeurs proposés sur la ville de Noisiel,

**CONSIDERANT** que le service municipal de la jeunesse soutient financièrement et en terme de logistique l'organisation de l'exposition « culture de la basket » sur la ville de Noisiel,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer le bon déroulement de la manifestation (tranquillité, sécurité et bon ordre),

1/3



# VILLE DE NOISIEL

0120

Suite de l'arrêté n°2017\_

Autorisant l'utilisation du plateau EPS de la ferme du Buisson et des espaces verts en périphérie, à Noisiel (NOISIEL), afin d'y organiser diverses animations culturelles et sportives autour de la « culture de la basket », le samedi 19 août 2017, de 8 heures à minuit.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Les personnes de droit privé Messieurs Oumar DIACK, Lokmane GHOULA et Herbby JEAN-JACQUES sont autorisées à organiser, le samedi 19 août 2017, diverses animations culturelles et sportives, dans le cadre d'une manifestation proposée en extérieur sur la ville de Noisiel autour de la culture de la basket, et en lien avec la discipline sportive du basket-ball, Les animations se dérouleront de 14h00 à 22h00, sur le plateau EPS de la Ferme du Buisson et les espaces verts en périphérie, à NOISIEL (77186). L'installation commencera dès 8h et la désinstallation s'effectuera entre 22h et minuit.

**ARTICLE 2 :** Toutes les mesures de sécurité seront prises par les organisateurs afin d'assurer la sécurité des activités, des participants et des tiers.

**ARTICLE 3 :** Toutes précautions seront prises pour respecter la sécurité et la tranquillité publiques.

**ARTICLE 4 :** Le nettoyage et la remise en état des lieux seront placés sous la responsabilité des organisateurs.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera affiché sur place pendant tout le temps du déroulement de la manifestation.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Commissaire divisionnaire du Commissariat de Police de Paris – Vallée de la Marne,
- M. le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Lognes,
- M. le Maire-adjoint chargé de l'Urbanisme, des Transports et de l'Environnement,
- M. le Maire-adjoint chargé des Travaux et de la Tranquillité publique,
- Mme la Maire-adjointe chargée de la Jeunesse, de la Citoyenneté et des Activités Périscolaires,
- Mme la Conseillère déléguée à l'Animation et au Jumelage,
- Les agents de la Police Municipale,
- Le Service jeunesse,
- Le Service Information,
- Les Services Techniques (voirie/espaces verts),
- Le Service de l'Urbanisme,
- Messieurs Oumar DIACK, Lokmane GHOULA et Herbby JEAN-JACQUES

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

2/3



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n°2017\_

0120

Autorisant l'utilisation du plateau EPS de la ferme du Buisson et des espaces verts en périphérie, à Noisiel (NOISIEL), afin d'y organiser diverses animations culturelles et sportives autour de la « culture de la basket », le samedi 19 août 2017, de 8 heures à minuit.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de sa transmission au représentant de l'Etat et de son affichage ou publication.

Fait à Noisiel, le 28 JUIL. 2017

Le Maire,



*D. Vachez*

Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	03 AOUT 2017
Affiché le	03 AOUT 2017
Notifié le	04 AOUT 2017
Publié le	03 AOUT 2017

